

Archives Départementales

Arrêté N° 14-1915

fixant le prix de vente du DVD intitulé « Le soldat méconnu. Le dernier tué de 14/18 », réalisé dans le cadre des commémorations du Centenaire de La Grande Guerre.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOZÈRE

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 portant simplification et clarification du droit et allègement des procédures ;
- VU les délibérations n° 08-2102 du 20 mars 2008 et n° 09-1112 du 20 mars 2009 portant délégations du Conseil général au Président ;
- VU l'extrait du compte-rendu analytique de la commission permanente en réunion du 22 juillet 1999 portant sur la fixation des prix et points de vente des ouvrages édités par les Archives départementales de la Lozère ;
- VU la délibération n° CG_11_1103 du 31 mars 2011 portant délégations du Conseil général à accorder au Président du Conseil général ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 mars 1972 modifié par l'arrêté du 29 septembre 1972 portant institution d'une régie de recettes auprès des Archives départementales de la Lozère ;
- VU la facture n° AFM-127933 du 18 juillet 2014, de la société ZED – Pôle Éditions et distribution – 39, rue des Prairies – 75020 Paris, d'un montant de 204 € T.T.C., portant sur l'acquisition, en 20 exemplaires, du DVD intitulé « Le soldat méconnu. Le dernier tué de 14/18 », réalisé dans le cadre des commémorations du Centenaire de La Grande Guerre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le prix de vente au public du DVD intitulé « Le soldat méconnu. Le dernier tué de 14/18 » réalisé dans le cadre des commémorations du Centenaire de La Grande Guerre, est fixé à quatorze euros quatre vingt dix neuf cents (14,99 €).

ARTICLE 2 : Le Département de la Lozère percevra le produit des ventes par l'intermédiaire de la Régie de recettes des Archives départementales de la Lozère.

.../...

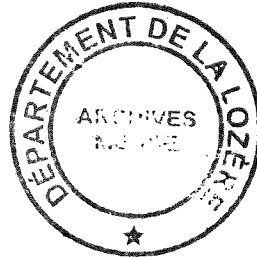
Envoyé en préfecture le 28/07/2014

Reçu en préfecture le 28/07/2014

Affiché le

SLOW

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Madame la Payeuse départementale (1 ex.).



Mende, le 23 juillet 2014
Le Président du Conseil général
Jean Paul POURQUIER